



Conseil économique et social

Distr. limitée
28 juin 2018
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Cinquante-huitième session

4-29 juin 2018

Point 7 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa cinquante-huitième session

Projet de rapport

Rapporteur : M. Benjamin Sieberns (Allemagne)

Additif

Questions de coordination : rapport du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination

[Point 4 a)]

Rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2017

1. À sa 4^e séance, le 5 juin 2018, le Comité a examiné le rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) pour 2017 ([E/2018/48](#)).
2. La Secrétaire du CCS a présenté le rapport et répondu aux questions posées lors de son examen par le Comité.

Débat

3. Les délégations ont accueilli avec satisfaction le rapport, exhaustif et détaillé, qui était, selon elles, un moyen efficace de renforcer la transparence des activités et la responsabilité du CCS. Elles ont estimé que l'examen du rapport annuel était l'occasion pour le Comité de participer aux travaux du CCS. Elles ont souligné qu'il importait que le CCS mène ses activités en toute transparence et ont pris acte des mesures qu'il a prises pour dialoguer avec les États Membres, dans le cadre d'échanges et de réunions d'information sur des questions de fond et par la publication d'informations sur son site Web. Elles ont estimé en particulier que la publication de données financières et de données relatives aux ressources humaines



de tous les organismes des Nations Unies contribuait à renforcer la transparence. Elles se sont également intéressées au catalogue de données du système des Nations Unies, un outil en ligne qui regroupe toutes les données thématiques concernant l'ensemble du système des Nations Unies. Elles ont engagé le Conseil à continuer de tout mettre en œuvre pour renforcer la coopération avec les États Membres et garantir la transparence et l'application du principe de responsabilité.

4. Les délégations ont pour la plupart salué et approuvé le rôle que joue le CCS dans le renforcement de la cohérence et de la coordination des politiques à l'échelle du système, dans l'élimination des doubles emplois, dans l'amélioration de l'efficacité et dans l'optimisation de la gestion des ressources, en particulier dans le cadre de l'appui apporté par le système des Nations Unies à l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du suivi de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Elles ont exhorté le CCS à renforcer les capacités collectives dont disposent les organismes du système des Nations Unies pour soutenir les États Membres dans la mise en œuvre du Programme 2030. Elles ont souligné à cet égard que, étant au cœur du Programme 2030, l'élimination de la pauvreté devait occuper une place centrale dans les travaux du CCS, tout comme la réalisation des autres objectifs de développement durable. Elles ont estimé que le CCS pouvait jouer un rôle dans la mise en œuvre de la réforme de l'Organisation des Nations Unies telle que l'envisageaient les États Membres.

5. Plusieurs délégations ont souligné qu'il importait que le Conseil continue de mener ses travaux selon les prescriptions des organes intergouvernementaux et appuie les priorités des États Membres. Elles ont en particulier rappelé que le Forum politique de haut niveau pour le développement durable donnait une impulsion politique au développement durable et que le CCS devait prendre en compte les orientations qu'il fixait. Elles ont cherché à savoir si le CCS fonctionnait davantage comme mécanisme de coordination plutôt que comme organe d'exécution.

6. Les délégations ont salué la direction stratégique assurée par le CCS en matière de programmes. Elles ont accueilli favorablement l'Approche stratégique du système des Nations face aux changements climatiques et ont pris acte de la contribution apportée par le CCS au développement durable grâce à la mise en place d'un cadre d'analyse des risques et de la résilience et d'un modèle de leadership du système des Nations Unies. Elles ont relevé que l'École des cadres du système des Nations Unies avait aidé à l'adoption et à la mise en application de ce modèle.

7. Les délégations se sont dans l'ensemble déclarées satisfaites que le Conseil ait examiné la question de la contribution des innovations techniques à la réalisation des objectifs de développement durable. Elles ont estimé qu'il était dans l'intérêt de tous les États Membres que des mesures soient prises systématiquement pour tirer parti des possibilités offertes par la technologie, y compris dans le domaine informatique. Elles se sont félicitées que des efforts soient faits en vue de renforcer les moyens donnés aux organismes des Nations Unies pour aider les pays à utiliser la technologie afin de réaliser les objectifs de développement durable. Quelques délégations ont toutefois fait observer que la place accordée à la technologie trahissait une vision trop restrictive du Programme 2030 et que, dans le rapport, certains aspects semblaient avoir été privilégiés et d'autres négligés ou ignorés. Il a été rappelé à cet égard que le CCS devait respecter les mandats des organes intergouvernementaux arrêtés par les États Membres. Une délégation a fait observer que, étant donné l'étendue des questions que devait traiter le CCS, il était difficile que toutes occupent la même place dans un seul et même rapport. Selon une autre délégation, il était encore trop tôt pour élaborer des directives normatives sur les nouvelles technologies et les innovations, les États Membres n'ayant pas encore examiné cette question. Il a été également proposé que le CCS examine plus avant la manière dont le Mécanisme de facilitation

des technologies, créé sous l'égide du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, pourrait contribuer à mettre les techniques au service du développement durable, une délégation faisant observer qu'il aurait été bon que des informations sur cette question figurent dans le rapport.

8. Une délégation a considéré qu'il était particulièrement important que le Conseil surveille le suivi de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 à l'échelle du système et a exprimé son soutien aux efforts faits par les pays les moins avancés pour réduire la pauvreté et sortir de cette catégorie. Tout en retenant que le Conseil continuerait de centrer son action sur les pays les plus vulnérables, dont les pays les moins avancés, les délégations ont estimé que le Conseil devait aussi prendre en compte les difficultés auxquelles se heurtaient les pays à revenu intermédiaire dans la poursuite du développement durable, l'objectif étant de faire mieux connaître le rôle des organismes des Nations Unies et d'améliorer, à l'échelle du système, la coordination de l'aide apportée à ce groupe de plus de cent États en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.

9. En ce qui concerne la gestion et l'administration, les délégations ont estimé que le CCS et ses organes subsidiaires étaient les mieux à même d'exploiter les atouts et l'expertise du système des Nations Unies en vue d'apporter des améliorations à certaines fonctions de gestion, notamment dans les ressources humaines, les finances et les achats. Elles se sont félicitées des résultats obtenus à cet égard par le Comité de haut niveau sur la gestion et l'ont encouragé à continuer de renforcer l'interopérabilité et l'harmonisation des pratiques de gestion, l'objectif étant de réaliser de nouveaux gains d'efficacité et d'améliorer encore l'efficacité à l'échelle du système.

10. Les délégations ont notamment encouragé la poursuite des efforts visant à renforcer l'interopérabilité et l'harmonisation dans le domaine des achats. Plusieurs délégations ont constaté avec satisfaction que le nombre de fournisseurs de pays en développement et de pays en transition enregistrés sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies avait augmenté. Elles ont cherché à savoir s'il était prévu d'élaborer de nouveaux principes d'achat ou de mener de nouvelles activités conjointes dans ce domaine.

11. Plusieurs délégations se sont félicitées de l'action menée par le CCS dans la lutte contre le harcèlement sexuel dans les organismes des Nations Unies, notamment l'action menée par l'équipe spéciale dirigée par la Présidente du Comité de haut niveau sur la gestion, et ont invité le CCS à continuer de donner la priorité à cette question par la voie de mesures énergiques et concrètes. Elles ont rappelé que la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ne relevait pas simplement des ressources humaines mais qu'il en allait de la crédibilité de l'Organisation, et qu'il fallait donc que tous les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies se mobilisent et agissent à cette fin. De même, les délégations se sont félicitées qu'il existe à l'échelle du système une volonté de lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, une cause défendue vigoureusement par la Coordinatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. L'action en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, notamment dans le cadre de la Stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies, devait également se poursuivre.

12. Les délégations ont pour la plupart salué l'action menée par le Comité de haut niveau sur la gestion en faveur du multilinguisme, notamment l'adoption du format XML Akoma Ntoso pour la documentation des Nations Unies et du cadre

d'interopérabilité sémantique du système des Nations Unies, une double initiative qui devrait déboucher sur des gains d'efficacité considérables dans la gestion et la traduction des documents et améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées. Ces efforts ont été jugés importants par l'Assemblée générale. L'élaboration d'un cadre d'orientation stratégique sur le multilinguisme devrait servir de modèle et permettre à d'autres entités des Nations Unies de favoriser le multilinguisme.

13. Une délégation s'est félicitée que le Comité de haut niveau sur la gestion ait adopté une seule et même définition de la fraude et de la présomption de fraude applicable à l'ensemble du système des Nations Unies, disant son espoir que cette mesure facilite l'élaboration des politiques de lutte antifraude.

14. En ce qui concerne les activités opérationnelles de développement, les délégations ont pris acte de la décision prise par le CCS de retirer le Groupe des Nations Unies pour le développement de son organigramme. Elles ont estimé que les prochains plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement devraient rester centrés sur le développement durable et qu'il ne fallait pas confondre le développement avec l'action humanitaire, la promotion des droits de l'homme ou la consolidation de la paix. Une délégation a indiqué que l'approche intégrée n'était pas conforme aux dispositions de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

15. Citant la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, les délégations ont exprimé l'espoir que le nouveau système de coordonnateurs résidents améliore encore davantage la coopération entre les gouvernements et les équipes de pays des Nations Unies. Elles ont cherché à savoir comment le nouvel accord de partage des coûts du système des coordonnateurs résidents allait favoriser la revitalisation du système de développement.

16. En ce qui concerne la coordination entre le CCS et d'autres organes financés par des fonds de diverses origines, les délégations se sont félicitées que le Conseil coopère avec la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et l'ont encouragé à continuer d'en faire une priorité. Une délégation a souligné que le Secrétaire général, en sa qualité de Président du CCS, devait continuer d'agir dans le cadre du Conseil pour faire en sorte que les décisions de la CFPI et de l'Assemblée générale sur le système commun soient appliquées promptement, dans leur intégralité, et de manière uniforme. Les délégations se sont également félicitées du concours apporté par le CCS aux travaux du Corps commun d'inspection. Par ailleurs, elles ont salué les efforts faits par le Groupe de travail des normes comptables pour assurer la bonne application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSA).

Conclusions et recommandations

17. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de prendre note du rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2017 (E/2018/48).

18. Le Comité s'est félicité que le Conseil ait continué en 2017 d'apporter sa contribution, dans le respect des mandats de ses organismes membres, au renforcement de la cohérence, de la coordination, de l'efficacité et de l'application du principe de responsabilité à l'échelle du système des Nations Unies.

19. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat, de

continuer de faire état, dans les rapports que le Conseil soumet au Comité, des mesures prises concernant les nombreuses questions touchant la programmation, la gestion et les opérations relatives à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de veiller à ce que les organismes des Nations Unies apportent un soutien coordonné à la mise en œuvre du Programme 2030.

20. Le Comité a recommandé de nouveau à l'Assemblée générale d'appeler l'attention du Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat, sur la nécessité de veiller à ce que les activités et initiatives du Conseil, notamment celles qui ont trait à la cohérence de l'action menée par le système des Nations Unies, tiennent compte du principe de l'adoption volontaire de l'initiative « Unis dans l'action », prévu dans la résolution [71/243](#) de l'Assemblée générale, et qu'elles soient pleinement conformes aux mandats des organes intergouvernementaux.

21. Le Comité a souligné que les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, tout en tenant compte des risques, devaient continuer d'être centrés sur le développement durable et devaient être élaborés et exécutés dans le respect des priorités nationales.

22. Le Comité a salué les efforts que le Conseil des chefs de secrétariat ne cessait de faire pour renforcer la collaboration dans les activités d'achat, notamment en faisant en sorte que les prestataires des pays en développement et des pays en transition puissent y participer davantage, et a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil, de poursuivre son action dans cette voie.

23. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'engager le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat, à rappeler aux chefs de secrétariat des organismes participants qu'il fallait veiller à ce que les mesures prises par le Comité de haut niveau sur la gestion se conformerent davantage aux règles en vigueur dans le système des Nations Unies.

24. Le Comité a souligné que la lutte contre le harcèlement sexuel devait porter ses fruits et que la crédibilité du système des Nations Unies en dépendait et, à cet égard, s'est félicité de la politique de tolérance zéro mise en place par le Secrétaire général et a recommandé à l'Assemblée générale de prier celui-ci, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat, de continuer d'exhorter les organismes des Nations Unies à faire de cette question une priorité.

25. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat, d'engager les organisations appliquant le régime commun à veiller à ce que toutes les décisions de la Commission de la fonction publique internationale et de l'Assemblée générale soient appliquées promptement, dans leur intégralité et de manière uniforme.